

Paris, le 10 mars 2026

SUD ÉDUCATION ATTAQUE EN JUSTICE LE MINISTÈRE POUR MANQUEMENT DANS LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Au moins deux femmes sur cinq affirment avoir subi des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) et une femme sur cinq déclare avoir subi des comportements à caractère sexuel sur son lieu de travail (enquête Genese 2021). Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ESRE), sont loin d'être épargnés par ce problème majeur : dans une enquête réalisée par SUD éducation en 2024, 60% des répondant·es affirmaient avoir déjà été victimes de VSST. Le ministère ne répond toujours pas à ses obligations de prévention et de protection des victimes. SUD éducation accompagne régulièrement des victimes dont les droits ne sont pas respectés. Les manquements du ministère sont systémiques. Ces manquements ont des effets lourds et conséquents sur les victimes.

A notre demande, M^o Miléna DOSTANIC et M^o Elodie TUAILLON-HIBON (Cabinet Vivere Avocats) ont saisi le juge administratif (*TA Paris*) d'un recours en responsabilité (« *de plein contentieux* ») aux fins de voir condamner l'État pour ses graves carences en matière de prévention, de sanction et de réparation des violences de genre (*agissements sexistes, violences sexuelles, harcèlement, discrimination*) à l'égard du personnel féminin de l'Éducation nationale.

Cette action a été pensée et voulue par SUD éducation comme une continuation de ses actions syndicales de terrain en la matière.

Parce que nous voulons que les agentes de l'éducation nationale puissent être accompagnées quand elles sont victimes et puissent bénéficier de leurs droits, nous organisons une conférence de presse afin d'échanger sur cette problématique le 11 mars à 10h dans les locaux de SUD éducation, 31 rue de la Grange aux belles à Paris.